

Commune de Suze

Conseil municipal du 29 mars 2023

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Dominique Chapelle, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Secrétaire : Mme Marielle Gauthier

Ordre du jour

- 1 - Procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2 - Création d'une salle et d'un logement : avenant n°2 au lot 6 « Plâtrerie sèche et isolation »
- 3 - Attribution des subventions 2023 aux associations
- 4 - Budget primitif 2023 de la Commune
- 5 - Budget primitif 2023 service de l'Eau et de l'Assainissement
- 6 - Orange : redevance occupation du domaine public 2023
- 7 - Désignation d'un référent Incendie
- 8 - Convention de passage avec Ardèche Drôme Numérique pour le passage de la fibre
- 9 - Création d'une salle et d'un logement : avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries extérieures et intérieures »
- 10 - Fulgurance 2023 : convention avec le Transe Express
- 11 - Acquisition de la parcelle AC 22 par EPORA
- 12 - Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Avant approbation, M. Ad Koolen demande à apporter une modification aux points 3 et au point 6 : « Le maire reprend la présidence ».

Avec cette modification, le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2023 est approuvé à l'unanimité. Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

2 - Création d'une salle et d'un logement : avenant n°2 au lot "Plâtrerie sèche et isolation"

Décision n°2023-03 du 20/03/2023 :

Le devis présenté par la société Reynier (plâtrerie sèche et isolation dans le sas et les anciens WC et au premier étage, pose de plaque de plâtre), d'un montant de 4 267,39 € HT, soit 5 120,87 € TTC a été accepté. Le nouveau montant du marché s'élève à 61 025 € HT, soit 72 230 € TTC

Le chantier continue d'avancer. La réception des travaux de la salle au rez-de-chaussée a lieu le vendredi 31 mars 2023. La réception du logement aura lieu le vendredi 21 avril 2023.

3 - Attribution des subventions 2023 aux associations

Le maire présente la liste des subventions demandées. En 2023, le budget à allouer serait de 1400 €. Comme cela avait été fait l'an dernier, les demandes nouvelles portées par des associations à résonnance nationale ont été mises de côté à savoir : prévention routière, Sclérose en plaque, APF France Handicap.

6574 - Subv.fonct.aux asso	Budget 2022	Budget 2023
1 2 3 SOLEIL DES CLOWNS	50 euros	50

ADMR LE VELLAN	250 euros	250
LYSANDRA	100 euros	100
LES RESTAURANTS DU COEUR	100 euros	100
SOLIDARITE PAYSANS DROME ARDECHE	100 euros	50
UP DU VAL DE DROME	50 euros	50
VIDEOS VAL DE DROME	100 euros	100
LA RURALE	100 euros	50
ART ET CULTURE EN GERVANNE	50 euros	50
CLUB INTERGÉNÉRATIONNEL DE BEAUFORT	100 euros	100
BIBLIOTHEQUE BEAUFORT	Bon achat de 50 €	Bon d'achat 50
VAL DE DROME ACCUEIL REFUGIES UKRAINE	250 euros	150 en attente
ACCA	100 euros	100
Comité des fêtes de SUZE	0	50
Club de football de Beaufort (USB)	0	100
Cousins de la Gervanne	0 euros	50

M. Thierry Vallet, président de l'USB, Mmes Sophie Fourquin, trésorière du comité des fêtes de Suze et Marielle Gauthier, secrétaire du comité des fêtes, ne participent pas au vote. Les élus quittent la salle et reviennent dès le vote effectué.

Mis au vote et adopté : 7 voix pour, 1 abstention (Mme Dominique Chapelle)

4 - Budget primitif 2023 de la Commune

Propositions pour le budget primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 337 586,63 €

Recettes : 413 770,48 €

Fonctionnement

Dépenses : 395 807,08 €

Recettes : 395 807,08 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 478 166,58 € (dont 140 579,95 € de RAR)

Recettes : 478 166,58 € (dont 64 396,10 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 395 807,08 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 395 807,08€ (dont 0,00 € de RAR)

M. Ad Koolen demande une précision sur le déficit de budgétisation de l'investissement de 190.586,28 €.

Après réponse, mis au vote et adopté à l'unanimité.

5 - Budget primitif 2023 service de l'Eau et de l'Assainissement

Propositions pour le budget primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 86 409,80 €
Recettes : 86 409,80 €

Fonctionnement

Dépenses : 95 502,09 €
Recettes : 95 502,09 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 86 409,80 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 86 409,80 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 95 502,09 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 95 502,09 € (dont 0,00 € de RAR)

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

6 - Orange : redevance occupation du domaine public (RODP) 2023

Le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la mairie est de :

- 8,170 km d'artère aérienne à 62,596 € le km soit 511,41 € ;
- 1,815 km artère en sous-sol à 46,947 € le km soit 85,21 € ;

Soit un total de 596,62 € de RODP due par Orange pour l'année 2023.

Le conseil municipal charge le maire d'émettre un titre à l'encontre d'Orange d'un montant de 596,62 €.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

7 - Désignation d'un référent Incendie

Le maire doit désigner un référent pour la mise en place de la gestion du risque incendie sur la commune.

Un décret du 29 juillet, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

M. Ad Koolen et M. Simon Thomé se sont portés candidats auprès du maire.

4 élus (Mme Noëlle Lantheaume, M. Eric Rolland, M. Ad Koolen, Mme Sophie Fourquin) demandent un vote à bulletin secret. Après dépouillement, le résultat du vote est le suivant : 1 bulletin blanc, 9 voix pour M. Simon Thomé, 1 voix pour M. Ad Koolen.

M. Thomé Simon est désigné référent communal incendie. Ce dernier remercie les élus pour la confiance qui lui est faite.

8 - Convention de passage avec Ardèche Drôme Numérique (ADN) pour le passage de la fibre

La société ADN va commencer le déploiement de la fibre sur la commune. Pour cela, des conventions sont signées avec les propriétaires de chaque parcelle privée. A ce titre, la commune doit donner un accord de passage pour les parcelles communales ZK 001 (chemin de Gaillard), ZK 33 (chemin des Séguines), ZI 37 (chemin de Dardat) et ZK 59 (fossé sous Chosséon).

Renseignement pris auprès de la société Axione, société sous-traitante, le passage de la fibre s'effectuera sur des poteaux déjà existants sur les parcelles concernées. Si besoin de nouveaux poteaux, il faudrait signer de nouvelles conventions.

Pour informations le début de l'étude est en 2023 et la fin des travaux est prévue en 2025.

Le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer les conventions.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

9 - Création d'une salle et d'un logement : avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries extérieures et intérieures »

L'entreprise Grosjean, titulaire du lot n°4, a dû modifier son devis initial. Des travaux complémentaires sont nécessaires pour un montant de 1 351.45 € HT, 1 621.74 € TTC (devis n°D230404).

L'avenant n°1 du 21/03/2023 ajoute le devis D230404 du 21 mars 2023 et soustrait du marché de base les prestations non effectuées soit une moins-value globale d'un montant de 1 708.26 € HT. L'avenant n°1 porte le nouveau montant du marché à 40 780.43 € HT, soit 48 936.52 € TTC.

La signature du devis n°D230404 et de l'avenant n°1 au lot n°4 sont mises au vote.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

10 - Fulgurance 2023 : convention avec le Transe Express

Dans le cadre de Fulgurance 2023, événement porté par le Transe Express, la commune a la possibilité d'accueillir un duo de cirque sur tabourets. Ce spectacle aura lieu le vendredi 7 juillet 2023 à 19h30. Il est d'une durée de 60 min.

Ce spectacle ne donne pas lieu à participation financière de la commune. Cela est pris en charge par la CCVD. En contrepartie, la commune prend en charge les frais d'accueil (eau et électricité) et met à disposition un espace loge et du matériel.

Le Transe Express installera un snack, une buvette et le spectacle.

La communication est assurée par l'accueillant avec flyers et réseaux sociaux. (Gervanne Sye)

Le prix d'entrée sera de 12 euros pour les adultes et de 10 euros pour ceux bénéficiant d'une réduction.

Il est proposé d'offrir une place de spectacle aux enfants scolarisés sur le RPI qui habitent Suze. Coût de la place : 8€ par enfant. La dépense maximale sera de 168 € pour la commune. Le Transe Express facturera à la commune uniquement les places utilisées.

Afin de formaliser cet accueil, une convention avec le Transe Express doit être signée par le maire

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

11 - Acquisition de la parcelle AC 22 par EPORA

Jeudi 23 mars 2023, la parcelle AC 22, située à côté de l'église, aux Jaux, a été acquise par EPORA auprès des consorts Maillefaud. La durée du portage financier par EPORA est de 4 ans au moins.

A cette même occasion, la parcelle ZH 174 située sous la salle communale a été achetée par la commune.

12.1 – Question diverse : urbanisme

En 2022, 19 dossiers traités ont été instruits par le service urbanisme de la CCVD pour un coût de 2300 €. Rappel des tarifs appliqués pour l'instruction des dossiers :

- Certificat d'urbanisme : 75 €
- Déclaration préalable : 120 €
- Permis de construire : 160 €

Afin de réduire les coûts engagés, le conseil municipal rappelle qu'il est préférable de regrouper les demandes d'urbanisme lorsqu'il y en a plusieurs à déposer par le même administré et de s'assurer que ces demandes soient conformes au PLU. Pour cela, avant de déposer une demande d'urbanisme il est vivement conseillé de venir en mairie pour se renseigner sur ce qu'il est possible d'envisager comme travaux.

- Déclaration préalable déposée par M. Hervé Chiari, le vieux village, pour une rénovation de toiture sans modification : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

12.2 – Question diverse : accueil de la commission culture de la CCVD à Suze

Le vendredi 28 avril 2023 de 10 h à 12 tous les membres de la commission culturelle de la CCVD seront reçus à Suze. Le but de la rencontre est de mieux savoir ce que font les différentes communes et de partager des compétences.

Mme Noëlle Lantheaume, membre de la commission culturelle, propose de visiter la Ferme de St Pancrace et le Domaine Peylong puis de rencontrer les associations du marché du Tiroir et du comité des fêtes lors de la visite du village.

Cette matinée se terminera sur la place de Gigors avec un pique-nique partagé.

12.3 – Questions diverses : questions posées par M. Ad Koolen

M. Ad Koolen pose quatre questions :

1. M. Jean-Laurent Dorille a envoyé un mail le 7 février 2023 et a demandé qu'il soit lu lors du conseil municipal suivant mais cela n'a pas été fait. Pour quelles raisons ?
Réponse : Application du pouvoir discrétionnaire du Maire.
2. Un mail a été adressé à l'attention de Madame Le Maire et des conseillers municipaux par M Yves Blanc. Pourquoi ce mail n'a-t-il pas été transféré aux conseillers et pourquoi n'a-t-on pas traité ce problème ?
Réponse : Ce mail a été pris en considération par Mme le Maire et les adjoints et c'est en cours de traitement. M. Yves Blanc a été rencontré.
3. M. Vincent Bard, avocat, a envoyé une lettre, en connaissons-nous le contenu ? M. Ad Koolen est interrompu par le Maire qui estime que pour des questions de confidentialité, le conseil va devoir se réunir à huis-clos.
4. M. Ad Koolen fait savoir que selon lui, l'approbation du compte administratif en mars n'est pas valide car irrégulière.
Réponse : c'est le contrôle de légalité fait par les services de la Préfecture qui permettra d'apporter une réponse à la question de M. Ad Koolen.

Avant de réunir le conseil municipal à huis-clos, le point 12.4 est traité :

12.4 – Question diverse : vente de paniers de produits locaux à Suze

Mme Sophie Fourquin informe de la mise en place de vente de paniers de légumes fin avril, avec livraison à Suze. Accompagnée de Mme Dominique Chapelle, toutes deux sont allées visiter la ferme des Buis à La Roche sur Grâne qui est connue pour faire des marchés et délivrer des paniers à Mirabel et Blacons. Les commandes se feraient par internet.

Les livraisons pourraient avoir lieu le jeudi soir. Ce jour-là un camion-pizza pourrait aussi être présent à Suze.

Fin de la séance publique à 22h.

La suite du conseil municipal se tient à huis clos afin d'apporter une réponse à la question 3 posée par M. Ad Koolen en question diverse (voir point 12.3).

Prochain conseil municipal : mercredi 10 mai 2023 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 28 mars, 19h30, Beaufort : SIVOS
- 29 mars, 14h : atelier avec le CAUE 26, avec les élus
- 31 mars, 15h : réunion de chantier
- 1^{er} avril, 9h : atelier 2 avec le CAUE 26, avec les habitants
- 1er avril, 15, Beaufort : AG du club intergénérationnel
- 5 avril, 20h : réunion d'équipe
- 6 avril, 15h : réunion de chantier
- 7 avril, 18h, Vercheny : AG de Biovallée
- 11 avril, 18h, Eurre : conférence des maires sur le PLUi

Fermeture du secrétariat du 11 au 21 avril 2023.

La secrétaire,
Marielle Gauthier



Le maire,
Bérangère Driay

